



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**GRAND EST**

**Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles**

**Délégation territoriale  
de Meurthe-et-Moselle**

**Affaire suivie par : Nicolas SUGG**  
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr  
Tél : 03.83.34.25.78

**Affaire suivie par : Karine THEAUDIN**  
karine.theaudin@ars.sante.fr  
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le **28 NOV. 2023**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le délégué territorial de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires in fine]

En copie à Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

**Objet : Intoxication au monoxyde de carbone (CO), campagne d'information 2023-2024**

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et une centaine de personnes en décèdent.

Pendant l'hiver 2022-2023, 83 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 314 personnes. 124 personnes ont dû être hospitalisées et 2 victimes sont malheureusement décédées. Ces chiffres sont en hausse par rapport à la précédente saison hivernale.

À l'approche de l'hiver, la plus grande prudence s'impose et il est très important de rappeler les conseils de prévention et bonnes pratiques pour se protéger des risques d'intoxication et de les relayer auprès du grand public.

**Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant.** Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

L'exposition au monoxyde est le plus souvent liée à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération, à l'utilisation d'appareils vétustes ou encore à un défaut d'entretien des appareils ou conduits d'évacuation.

Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention à mettre en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles ou les espaces accueillant du public.

A cette fin, des documents et outils spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ❖ Sur le site internet de l'ARS : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr) :
  - Les outils de communication Grand public : [Rubrique Grand public > Protégez votre santé > Habitat > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)
  - Les actions de prévention que peuvent mener les collectivités territoriales : [Rubrique Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Environnement intérieur > Collectivités, luttons contre les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- ❖ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- ❖ Sur la page Facebook et le site internet de Stopmonox : <https://www.facebook.com/stopmonox/> / [www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)
- ❖ Sur le site internet : <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- ❖ Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone »

Vous constituez un relais fondamental dans la prévention de ces accidents. Nous vous remercions donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

Pour le préfet  
et par délégation,  
la sous-préfète, directrice de cabinet



Anne CARLI

Le délégué territorial,



Joan ORCIER

## LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires

Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI

Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes

Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent

Monsieur le directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat

M. le président de l'Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy

M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Lunéville à Baccarat

M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Toul

M. le président de Batigère Nord-Est

M. le président d'Est Habitat Construction

M. le directeur d'ICF Nord Est

M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est

M. le directeur de Immobilière 3F

M. le directeur de Présence Habitat

M. le directeur de LogiEst

M. le directeur de Néolia

M. le directeur de Vilogia

M. le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson

M. le directeur du SEM le Logement Thillois

M. le président de la Société Coopérative LE NID





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON

**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**



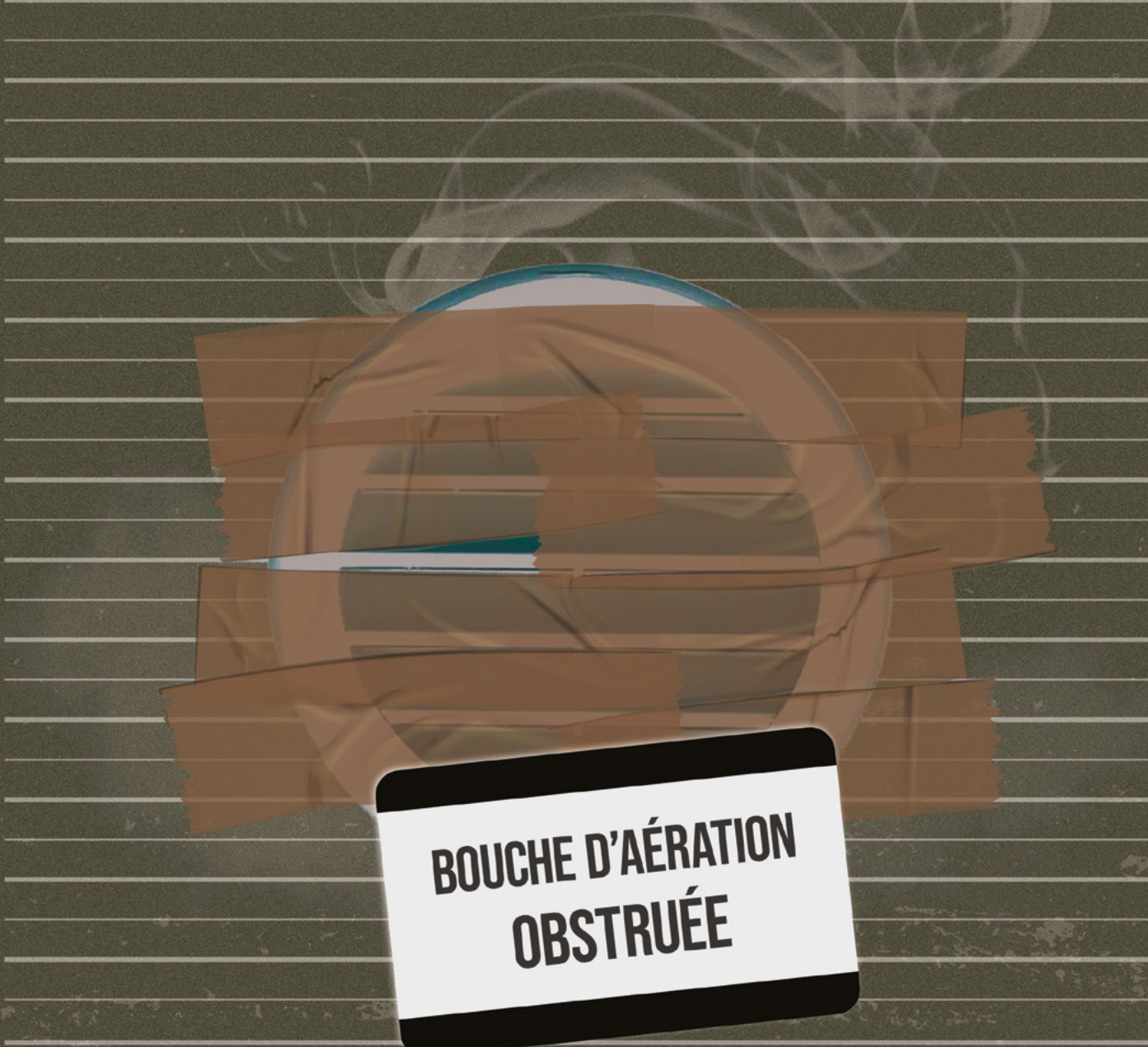


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**BOUCHE D'AÉRATION  
OBSTRUÉE**

**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**CONDUIT DE CHEMINÉE  
NON RAMONÉ**

**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**



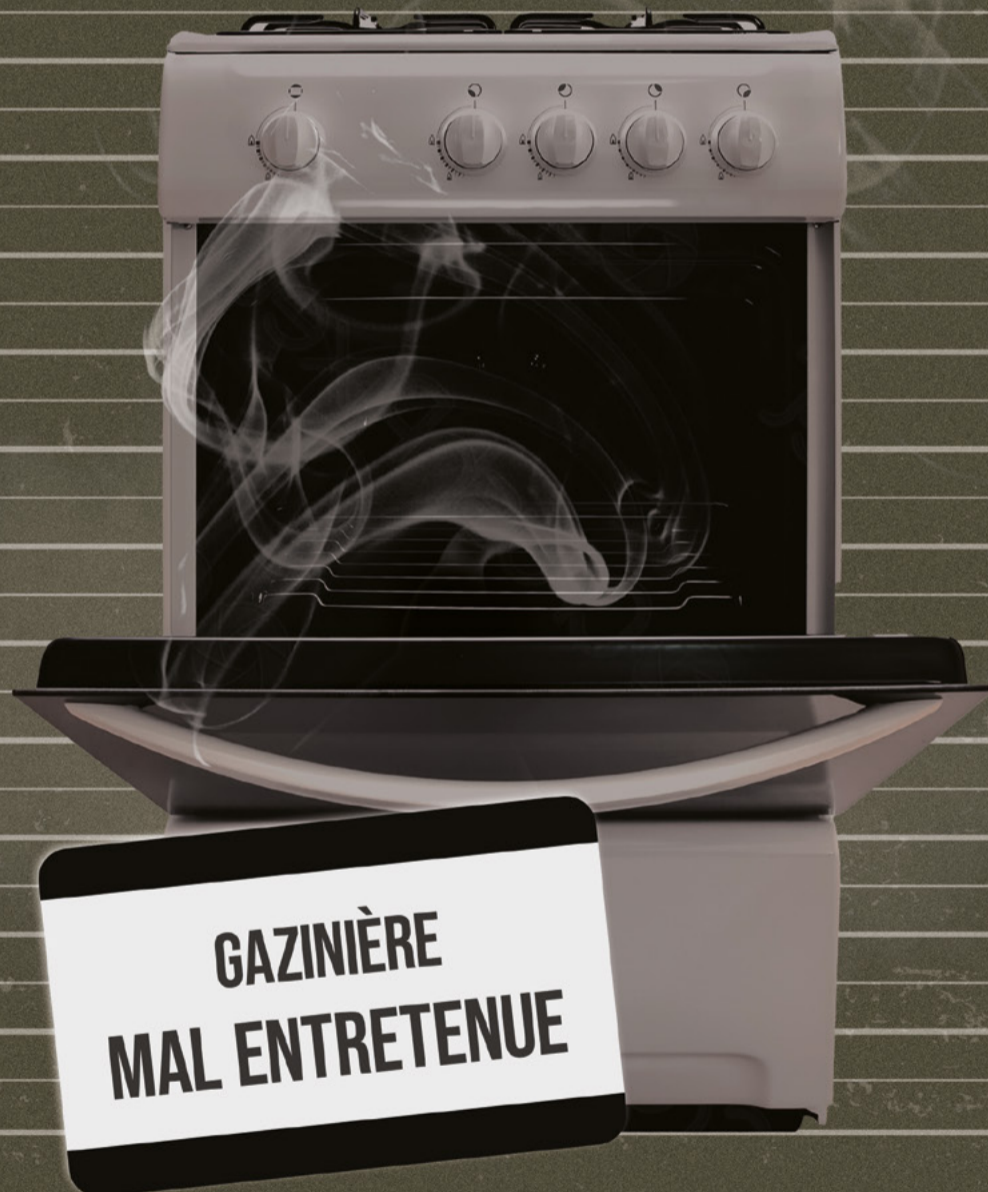


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**GAZINIÈRE  
MAL ENTRETENUE**

**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**CHAUFFAGE D'APPOINT  
UTILISÉ EN CONTINU**

**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON



**LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.**

**Apprenez à mieux le connaître  
pour le combattre et testez  
vos connaissances sur  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)**



# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Chaque année, le monoxyde de carbone représente un risque pour la santé.

En région Grand Est, pendant l'hiver 2022/2023\* :

- 83 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone
- 314 personnes exposées
- 2 décès



Nombre d'épisodes d'intoxication par département déclarés à l'ARS Grand Est (du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 avril 2023)

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à moteur thermique,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de type brasero.



À l'approche de l'hiver et dans un contexte d'augmentation importante du prix des énergies, l'ARS appelle à la plus grande prudence et rappelle les conseils et bonnes pratiques en la matière.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à l'entretien des appareils de chauffage.

## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

1. **Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air**
2. **Arrêtez si possible toute combustion**
3. **Evacuez les locaux, videz-les de leurs occupants**
4. **Alertez les secours :**  
15 pour le SAMU,  
18 pour les pompiers,  
112 pour le numéro d'urgence européen,  
114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

## LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. **Faites entretenir votre chaudière** par un professionnel qualifié tous les ans
2. **Faites ramoner conduits et cheminées** au moins une fois par an
3. **Aérer et ventilez votre logement** au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour
4. **Ne bouchez pas les aérations de votre logement**
5. **N'utilisez pas les chauffages mobiles** d'appoint en continu
6. **Ne vous chauffez jamais** avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
7. **Évitez l'utilisation de chauffe-eau** non raccordés à l'extérieur
8. **Nettoyez régulièrement** les brûleurs de votre cuisinière à gaz
9. **Ne remettez jamais en service** un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
10. **N'utilisez pas les groupes électrogènes** dans les espaces clos



Agence Régionale de Santé de Grand Est  
Téléphone : 03.83.39.30.30.  
Sites internet : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

- Facebook: @ARSGrandEst
- Twitter: @ars\_grand\_est
- Agence Régionale de Santé Grand Est
- Agence Régionale de Santé Grand Est

Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg.  
Centre antipoison Grand Est (Nancy) : 03.83.22.50.50.





## QUELS SYMPTÔMES EN CAS D'INTOXICATION ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance, voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

## LES PREMIERS GESTES À FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air
2. **Arrêtez si possible** toute combustion
3. **Evacuez les locaux**, videz-les de leurs occupants
4. **Alertez les secours** :
  - 15 pour le SAMU,
  - 18 pour les pompiers,
  - 112 pour le numéro d'urgence européen,
  - 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



Chaque année, en France,  
environ 4 000 personnes sont  
victimes d'intoxication par

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel

**⚠ Pour prévenir les accidents :**

- **Aérer et ventiler** votre logement
- **Faites contrôler** vos installations de chauffage et d'eau chaude
- **Utilisez vos appareils de chauffage** selon les préconisations des fabricants



[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

[www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Rubrique : Grand public > Protégez votre santé >  
Habitat, espace clos > Comment éviter les  
intoxications au monoxyde de carbone ?

Agence Régionale de Santé de Grand Est  
3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 Nancy Cedex  
Téléphone : 03.83.39.30.30.

- Facebook: @ARSGrandEst
- X: @ars\_grand\_est
- YouTube: Agence Régionale de Santé Grand Est
- LinkedIn: Agence Régionale de Santé Grand Est



# COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE ?



## APPAREILS MOBILES, CHAUFFAGES D'APPOINT

Les appareils mobiles de chauffage d'appoint doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

### Renouveler l'air du local

Ces appareils ont besoin d'un volume d'air important pour bien fonctionner.

La pièce où l'appareil est utilisé doit être munie d'arrivées et de sorties d'air vers l'extérieur.

Par ailleurs les arrivées d'air (bouche ou lame d'aération, VMC) ne doivent pas être bouchées.

### Ne pas utiliser au-delà de la durée indiquée par le constructeur

Les chauffages mobiles d'appoint sont recommandés pour des utilisations ponctuelles. Ils ne doivent pas être utilisés en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.

En cas d'utilisation prolongée, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone.

### Entretien son matériel

Chaque hiver, veillez à l'entretien de votre appareil auprès de votre spécialiste revendeur. Un appareil mal réglé ou encrassé consomme davantage, a une durée de vie plus courte et augmente le risque d'intoxication.



## CHAUDIÈRES (BOIS, CHARBON, GAZ, FUEL)

Une chaudière doit être installée par un professionnel qualifié.

### Vérifier et entretenir annuellement son matériel

Il est obligatoire de demander annuellement à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.

### Assurer une évacuation correcte des gaz brûlés

Il faut veiller à ce que le conduit de cheminée auquel est raccordée la chaudière soit en bon état, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable), et que sa vacuité et son étanchéité soient totales.

Un ramonage est obligatoire au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département).

La prévention des intoxications par le monoxyde de carbone passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à cet entretien.



## CUISINIÈRES (BOIS, CHARBON, GAZ)

Il ne faut pas détourner les appareils de l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisées pour le chauffage (ex : porte du four maintenue ouverte).

### Les brûleurs de la cuisinière à gaz doivent être nettoyés régulièrement

On doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice.

S'ils sont encrassés, le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti.

Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.



## INSERTS DE CHEMINÉE, POÊLES

Les conduits d'évacuation doivent être en parfait état, sans obturation, sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés. Ils doivent être ramonés périodiquement au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département).



## MOTEURS À EXPLOSION (VÉHICULE, APPAREIL DE BRICOLAGE, GROUPE ÉLECTROGÈNE)

Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné (ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

### Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné

(ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

Ce conseil est également valable pour les deux-roues, les tondeuses, tronçonneuses...

Les groupes électrogènes comportant un moteur à combustion interne doivent impérativement fonctionner en extérieur.

En cas de mise sous abri, celui-ci doit être totalement ventilé et indépendant des lieux d'habitation.

## CAS DES CHEMINÉES À L'ÉTHANOL/BIOÉTHANOL

Si une cheminée à l'éthanol est placée dans une petite pièce ou une pièce mal ventilée, la combustion se fait mal et peut aboutir à la production de monoxyde de carbone.

LE MONOXYDE DE CARBONE  
EST UN GAZ DANGEREUX, INVISIBLE,  
INODORE ET SANS SAVEUR.

**STOP**  
AU  
**MONOX**  
DANS LA MAISON

[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)